

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE

Séance du Jeudi 23 avril 2015

*Délibération n°01/CA Pro/2015
Election à la Présidence provisoire de la COMUE-UBFC*

Le Conseil d'administration provisoire

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

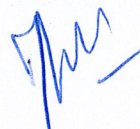
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Après en avoir délibéré,

a procédé à l'élection de Madame Annie VINTER en qualité de Présidente provisoire de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté ».

Votants :	23
Suffrages exprimés :	23
Madame Annie VINTER :	15 voix
Monsieur Charles FORTIER :	8 voix

Besançon, le 25 mai 2015
La Présidente provisoire UBFC,



Annie VINTER

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Franche-Comté

Délibération publiée sur les sites internet des établissements membres de la
COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »